



France-Justice

Membre du Comité français des ONG agréées auprès de l'ONU

Siège social : 40 RUE DE ROCHECHOUART - 75009 PARIS

Internet www.france-justice.org E-mail : contact@france-justice.org Répondeur : 01 42 85 01 76

Appel

L'Affaire SEZNEC évoque pour les Français l'une de ces affaires jugées sans preuves. Une affaire "criminelle" sans cadavre, sans arme, sans témoin, sans aveux. Guillaume Seznec fut pourtant condamné au bagne à perpétuité. Trois générations de sa famille ont tenté d'obtenir la révision du procès. Lutte exemplaire mais aussi bataille fondamentale pour faire changer la justice. Elle est devenue aux yeux des Français le symbole de l'erreur judiciaire.

La Chancellerie elle-même demandait alors la réhabilitation de Seznec et, après avis favorable de la Commission de révision, le 11 avril 2005, la Chambre criminelle de la Cour de cassation — cas unique — se transformait en Cour de révision. Ses 33 magistrats étaient appelés à "décharger la mémoire du mort".

Le 14 décembre 2006, la Justice avait donc rendez-vous avec l'Histoire.

Malheureusement, comme vous le savez, malgré l'appel solennel de l'avocat général de la Cour de cassation en faveur de la réhabilitation, et les expertises de l'Institut scientifique de criminologie de la gendarmerie nationale dénonçant la machination policière, la Cour de révision a rejeté, contre toute attente — et à une courte majorité — la requête de la Chancellerie.

En refusant de reconnaître aucun fait nouveau, la Cour de révision a bafoué le doute — « *un doute monumental* » selon le Parquet — qui était pourtant la seule obligation que lui faisait la loi, celle de 1989, votée à l'unanimité du Parlement et surnommée justement « *Loi Seznec* ». La Justice française indiquait ainsi, à son plus haut niveau, que jamais elle ne reconnaîtrait une erreur judiciaire. Elle ratait — tous les observateurs l'ont relevé — une occasion historique et unique de montrer qu'elle pouvait se tromper.

Il s'agit, désormais, que l'état d'esprit de notre Justice change. Que le doute ait toute sa place dans la procédure de révision. Conscients de cet enjeu, de nombreuses personnalités — de toutes obédiences philosophiques — ont fait connaître leur soutien à ce combat emblématique qui illustrerait la véritable réforme de la Justice.

Denis Seznec, le petit-fils du condamné, s'est attaqué à l'un des piliers les plus inébranlables de notre république : l'infailibilité de la justice. En 2005 il déclarait que celle-ci « *ne vivait plus dans l'illusion de son infailibilité* »... Depuis, élu président de France-Justice, il est épaulé par toutes les victimes de ces dysfonctionnements judiciaires. Nous sommes déjà plus de 2500.

Pour changer notre justice, rejoignez-nous !

Adressez ce papillon à FRANCE-JUSTICE 40 rue de Rochechouart 75009 Paris.



FRANCE-JUSTICE est une association (loi 1901) à but non lucratif. Fondée en janvier 1995, elle est composée de 2500 membres, dont de nombreuses personnalités de toutes obédiences politiques ou philosophiques. L'association, créée à l'origine aux fins d'obtenir la révision du procès de Guillaume SEZNEC — Affaire emblématique avec l'Affaire DREYFUS —, s'est donnée pour mission de dénoncer les cas où des dysfonctionnements produisent le contraire de la Justice (Affaires DILS, Disparues de l'Yonne, OUTREAU, etc). Il s'agit de faire évoluer l'état d'esprit qui préside dans le système judiciaire français. FRANCE-JUSTICE agit également pour que les vestiges du bagne de Guyane soient conservés. Soucieuse de son indépendance, l'association ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses membres et ne sollicite aucune subvention. C'est la seule organisation dans le domaine judiciaire à être reconnue par le Comité français des ONG agréées par l'ONU.

BULLETIN D'ADHÉSION

M..... demeurant.....

adhère à France-Justice

Cotisation annuelle 30 € Avec attestation (déduction fiscale)

Date et signature :

Soutien 50 € Etudiant ou RMI 15 € Autre.....

Libellez le chèque à l'ordre de FRANCE-JUSTICE.

Principales dates de l’Affaire Seznec

- 1^{er} mai 1878.** Naissance de Guillaume Seznec à Plomodiern (Finistère).
- 25 mai 1923.** Seznec, maître de scierie, et son ami Pierre Quémeneur, conseiller général du Finistère, partent en Cadillac pour Paris. Ils vont présenter ce véhicule comme un échantillon des stocks américains de la Grande Guerre à un certain Gherdy.
- 13 juin 1923.** La disparition du conseiller est signalée. La Sûreté (police politique dite *La Secrète*) ne retrouvera aucun cadavre.
- 20 juin 1923.** Découverte de la valise de Quémeneur au Havre. A l’intérieur une promesse de vente établie entre lui et Seznec.
- 1^{er} juillet 1923.** Seznec est arrêté.
- 6 juillet 1923.** Une machine à écrire est “découverte” par la Sûreté dans la scierie de Seznec.
- 13 juin 1924.** L’avocat de Seznec (Moro Giafferi) entre au Gouvernement. Se fait remplacer par M^e Kahn qui n’a jamais plaidé.
- 4 novembre 1924.** Seznec est condamné, à une seule voix de majorité, aux travaux forcés à perpétuité.
- 7 avril 1927.** Guillaume Seznec, clamant toujours son innocence, quitte la France pour le bagne de Guyane.
- 2 août 1930.** Mort de Marie, fille aînée de Seznec, au Carmel de Jersey où elle était entrée pour aller soigner les lépreux en Guyane. Les trois autres enfants ont été placés dans des orphelinats sous de faux noms.
- 14 mai 1931.** Marie-Jeanne, la femme de Seznec, meurt dans la misère, épuisée par la lutte. Le juge Hervé, qui a participé à l’instruction, prend la tête, avec la Ligue des droits de l’Homme, de la mobilisation pour la réhabilitation du condamné.
- 1933.** Seznec refuse de signer la grâce qu’on lui propose, déclarant : “*Il n’y a que les coupables qui demandent pardon*”.
- 18 février 1934.** Six des jurés, regrettant leur verdict, réclament la révision du procès.
- 1934-1936.** L’inspecteur Bonny, après avoir été chassé de la police pour falsifications de preuves dans les affaires Stavisky et Prince, avoue avoir “*reçu l’ordre*” de déposer la machine à écrire compromettante chez Seznec.
- 14 août 1938.** Commutation de la condamnation à perpétuité de Seznec en vingt années de travaux forcés.
- 27 décembre 1944.** Bonny, avant d’être fusillé pour collaboration, déclare regretter avoir “*fait envoyer un innocent au bagne*”.
- 2 février 1946.** Seznec est grâcié par le général de Gaulle.
- 1^{er} juillet 1947.** Retour de Guillaume Seznec en France. Il est accueilli au Havre comme un héros par des milliers de gens.
- Mars 1951.** Interdiction du tournage du film *L’Affaire Seznec* d’André Cayatte. Vincent Auriol, Président de la République, s’oppose à son Garde des sceaux. Finalement le Gouvernement n’interdira plus le tournage mais n’en garantira pas la diffusion.
- 14 novembre 1953.** Seznec est renversé par une camionnette qui prend la fuite.
- Novembre et décembre 1953.** Recherches du squelette de Quémeneur à Traou-Nez (Plourivo).
- 13 février 1954.** Seznec décède des suites de «l’accident».
- Janvier 1955.** Plainte de M^e Robert Badinter pour assassinat de Guillaume Seznec.
- 1966.** René Delpêche, journaliste réputé, retrouve Gherdy qui déclare : “*Les grands chefs de la police m’avaient dit de me taire*”.
- 9 juin 1977.** Une requête en révision est déposée auprès du Garde des sceaux par Jeanne Seznec (sa fille).
- 23 juin 1989.** L’Assemblée nationale vote, à l’unanimité, la loi sur les révisions, dite «Loi Seznec».
- 1^{er} juillet 1989.** *Le Monde* titre à la une LES LEÇONS DE L’AFFAIRE SEZNEC : LA JUSTICE ET L’ERREUR.
- 14 juillet 1989.** Les élus bretons et 500 députés et sénateurs de tous les bords politiques, demandent la révision du procès. Plus de 150 personnalités civiles signent l’Appel réclamant la réhabilitation de Guillaume Seznec.
- 15 décembre 1992.** Découverte d’une balle de revolver sous scellés extraite d’un volet de Traou-Nez, manoir de Quémeneur.
- 15 mars 1993.** Mlle Héranval, l’ancienne vendeuse de machine à écrire, déclare : “*Bonny m’a fait faire un faux témoignage*”.
- 4 juin 1993.** La Commission de révision désigne un collège d’experts international : Seznec est-il bien l’auteur des faux ?
- 28 juin 1996.** La Commission de révision (trois voix contre deux) rejette la demande de révision.
- 5 septembre 1996.** Trois photos et un procès-verbal de gendarmerie sont retrouvés prouvant la découverte, en 1953, d’un crâne à Traou-Nez. Les avocats réclament ces preuves qui ont donc été soustraites du dossier.
- 13 janvier 1997.** Le procureur général près la Cour de cassation répond que “*malheureusement tous les PV concernés ainsi que l’ensemble du dossier criminel de Guillaume Seznec ont été détruits lors de l’incendie du Parlement de Bretagne*”.
- 1^{er} novembre 1998.** Colette Noll, résistante, reconnaît en Gherdy l’agent double de la Gestapo qui a donné son réseau. L’existence de ce personnage-clé dans l’Affaire — niée par l’accusation en 1924 (“*pure création de l’imagination de Seznec*”) avant d’être reconnue par la justice comme étant “*un fait nouveau incontestable*” — révèle que Bonny et Gherdy se connaissaient avant de collaborer ensemble au sein de la Gestapo.
- 14 décembre 1998.** Dépôt d’une requête en révision, appuyée par Geneviève de Gaulle, Pdte de l’Association des déportées.
- 24 octobre 2000.** La nouvelle ministre de la Justice, Marylise Lebranchu, déclare qu’elle demande à ses services d’étudier le dossier Seznec : “*Il m’importe de dire, en regardant de près le dossier, que l’erreur n’est pas supportable*”.
- 11 avril 2005.** La Commission de révision reconnaît l’existence du fameux Gherdy et le rôle trouble de l’inspecteur Bonny. La Chambre criminelle se transforme alors en Cour de révision. La décision est unanimement saluée par une presse (française et étrangère) qui souligne ce moment historique qui va permettre — une première — de réhabiliter un mort.
- 5 octobre 2006.** Les 33 magistrats de la Cour de révision entendent l’avocat général près la Cour de cassation, les avocats Bredin et Baudelot, ainsi que Denis Seznec. Ils dénoncent, appuyés par l’Institut scientifique de criminologie de la gendarmerie nationale, la machination policière. Le vote, à bulletins secrets, est appelé à “*décharger la mémoire du mort*”.
- 14 décembre 2006.** La Cour de révision — à une courte majorité — rejette tous les faits nouveaux présentés par la Chancellerie, les considérant comme “*trop anciens*”, “*rapportés*”, “*indirects*” ou “*dépourvus de pertinence*”.

Quelques déclarations

« *Brouiller les pistes, c'est facile. Maquiller les preuves, c'est enfantin. Mais il fallait, avant tout, que l'opinion accepte ma version des faits. Pour cela, je devais lui servir une belle énigme policière, si embrouillée que la vérité demeurerait à jamais insaisissable.* » (L'inspecteur principal Pierre Bonny, rapporté par son fils dans son livre *Mon père l'inspecteur Bonny*)

« *La Cour de cass' invente l'erreur judiciaire à perpétuité.* » (Titre du *Canard enchaîné*, 3 juillet 1996)

« *La magistrature doit reconnaître ses erreurs, non pas comme des fautes mais comme des erreurs dues à des circonstances ou à la façon dont a été monté un dossier* » (Marylise Lebranchu, Garde des sceaux, 27 janvier 2001)

« *Cette affaire Seznec est considérée comme l'une des plus extraordinaires affaires criminelles que la France ait connues au cours du XX^e siècle et l'une des plus mystérieuses énigmes judiciaires et policières de l'entre-deux guerres. (...) Je suis totalement persuadé de l'innocence de Guillaume Seznec sans avoir, pour autant, la prétention de détenir la vérité. Il s'agit de l'une des affaires les plus dramatiques, au regard de ses conséquences humaines, et des plus désastreuses pour l'image de la Justice, de l'histoire judiciaire de notre pays. (...) Je souhaite ardemment que la Cour de révision décharge la mémoire de Guillaume Seznec de sa culpabilité.* »

(Jean-Yves Launay, avocat général près la Cour de cassation, 24 janvier 2005)

« *La Justice s'honore de reconnaître une erreur, même historique.* »

(Dominique Perben, Garde des sceaux, 11 avril 2005)

« *Cette affaire a pris une valeur symbolique.* »

(Guy Canivet, Premier président de la Cour de cassation, 22 avril 2005)

« *La justice, avec son bandeau sur les yeux, se disait aveugle. Depuis l'Affaire d'Outreau, on l'avait découverte sourde ! Mais avec son refus de réhabiliter mon grand-père, elle est devenue folle !* » (D. Seznec, 14 déc 2006)

« *Au fil des années, l'Affaire Seznec a quitté le terrain du droit, des faits et de leur interprétation, pour devenir le symbole de la bonne ou mauvaise volonté de la justice à reconnaître ses erreurs.* » (Editorial du *Monde*, 16 déc 2006)

« *Heureusement que Seznec n'a pas été réhabilité, c'eût été une désacralisation du jugement d'assises.* » « *Réhabiliter Guillaume Seznec aurait signifié pour la justice de devoir reconnaître des erreurs judiciaires presque tous les jours.* »

(Les deux principaux syndicats de magistrats, 15 et 16 décembre 2006)

« *Triste justice, incapable de reconnaître ses erreurs et de se remettre en cause, alors même que le droit lui en ouvre la voie !* »

(M^e Jean-Denis Bredin, l'un des deux avocats de Denis Seznec, 16 décembre 2006)

« *Denis Seznec n'a peut-être pas gagné mais la justice française a perdu.* »

« *Denis Seznec aura échoué à trois mètres du sommet de l'Everest.* »

(*The Times* et le *New York Times* après le refus de réhabilitation)

« *La révision eût été la porte ouverte à une instabilité, à une insécurité juridique et judiciaire gravement dommageable ! Le refus de réhabiliter Seznec est un coup d'arrêt à ces tentatives de rendre provisoire toute décision de justice. L'acte de juger doit rester sanctuarisé.* »

(Le Président de la Cour d'appel de Rennes, 12 janvier 2007)

« *Notre justice n'est plus adaptée à notre époque.* »

(Guy Canivet, Premier président de la Cour de cassation, 9 février 2007)

Les trois visages d'un innocent



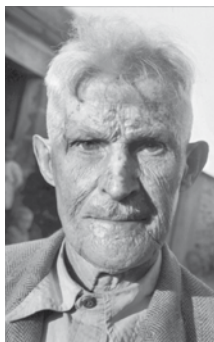
AVANT

Un an avant l'Affaire



PENDANT

Photo anthropométrique
réputée truquée



APRES

A son retour

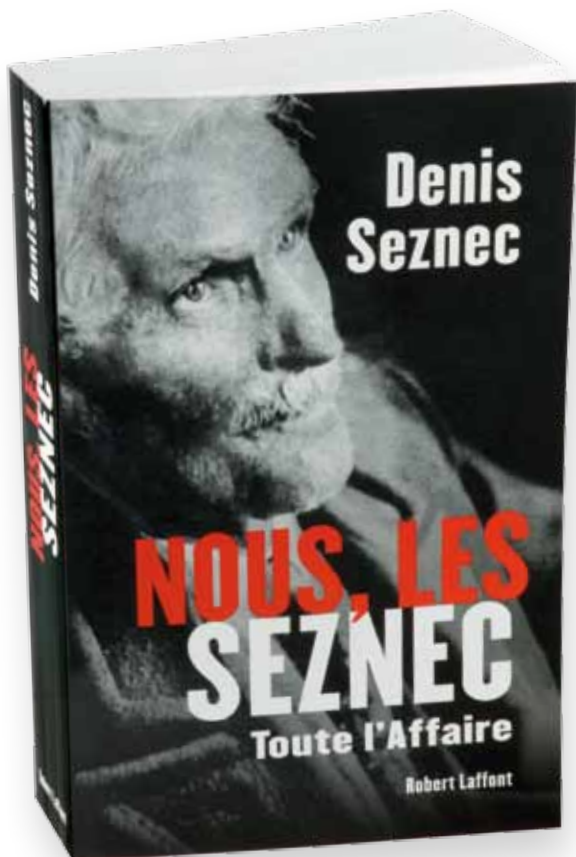


A la sortie du Palais de justice de Paris
le 14 décembre 2006.

DS entouré de Yves Duteil, (descendant de Dreyfus),
Patrick Dils et des innocents d'Outreau.



La vraie histoire du bagne



14 DÉCEMBRE 2006 :

La décision finale de la Cour de révision clôt l'une des plus extraordinaires affaires criminelles et l'une des plus mystérieuses énigmes policières et judiciaires du XX^e siècle.

Le 4 novembre 1924, Guillaume Seznec est condamné aux travaux forcés à perpétuité pour un crime sans cadavre, sans arme et sans aveux. Jusqu'à sa mort, en 1954, il clamera son innocence. Depuis, les Français n'ont jamais cessé de se passionner pour cette affaire devenue, tout comme l'affaire Dreyfus, le symbole de l'erreur judiciaire...

Denis Seznec est encore au berceau quand son grand-père, gracié, revient en France après vingt-quatre ans de bagnes. Il n'a pas deux ans quand son père, témoin important dans l'Affaire, est assassiné. Pendant des années, il va enquêter en France et en Guyane, interroger les derniers témoins, retrouver des documents et consulter des dossiers officiels interdits pour écrire *Nous, les Seznec*.

S'il se lit comme un roman policier, ce livre est avant tout « un modèle de contre-enquête exemplaire » (Associated Press). Il reconstitue le puzzle d'une incroyable machination, la vie d'un homme broyée par une justice aveugle, et retrace les années d'une lutte opiniâtre menée par toute une famille pour la vérité.

Dans cette nouvelle édition, mise à jour et entièrement refondue, Denis Seznec, dont l'action depuis plus de trente ans a grandement contribué à ce que la justice française reconnaisse ses erreurs, raconte les dernières étapes d'un combat désormais historique.

« Passionnant. » *Le Parisien*

« Un livre qu'on ne lâche plus dès qu'on l'a ouvert. » *France Inter*

« Denis Seznec entend moins toucher notre cœur que notre raison. » *Le Monde*

« Un récit poignant qui démonte le mécanisme de l'erreur judiciaire. » *Femme actuelle*

« Un thriller politique où la réalité dépasse la fiction. » *Lyon-Matin*

« Un superbe bouquin. » *Le Canard enchaîné*

“ Une extraordinaire contre-enquête qui se dévore comme le meilleur des romans policiers ”

“ Ce livre restera comme un modèle de contre-enquête exemplaire et un document de référence qu'il ne sera désormais plus possible d'ignorer. ”

ASSOCIATED PRESS

“ Un thriller politique où la réalité dépasse la fiction.... Le témoignage de Denis Seznec se double d'une contre-enquête sur l'une des plus grandes erreurs judiciaires du siècle. ”

LYON-MATIN

“ Une affaire défiant les imaginations les plus fertiles. Simenon et Agatha Christie laissés sur place. ”

Bonne Soirée

“ Un livre qu'on ne lâche plus dès qu'on l'a ouvert. Il se lit d'un trait, comme un très bon roman policier. Sauf qu'il s'agit d'une histoire vraie, celle d'une des affaires criminelles les plus extraordinaires, et certainement la plus terrible erreur judiciaire de ce siècle. Écrit par le petit-fils, Denis Seznec, vu de l'intérieur donc, on découvre aussi une fabuleuse histoire d'amour entre Marie-Jeanne et Guillaume, ses grands-parents. Un livre très émouvant. A lire absolument cet été. ”

France Inter

“ Passionnant. Cette aventure humaine est aussi intéressante que l'était « Papillon », avec quelque chose en plus, une écriture impeccable et des faits énoncés selon la logique d'une enquête minutieuse. ”

Le Parisien

“ Ce livre est une véritable bombe ! ” Journal de 13 h (Jean-Pierre Pernaut)

“ Ce livre est magnifique. C'est un livre qui est écrit avec le cœur et qui est un livre extraordinairement prenant. Et c'est en outre une extraordinaire enquête criminelle qui a été réalisée. Ce serait un roman policier magnifique mais malheureusement ce n'est pas un roman justement. ”

Ex-Libris (Loïc Le Ribault, expert criminologue)

“ J'ai lu ce livre. C'est un très beau livre. D'abord, il est très bien écrit. On le lit avec passion comme un roman policier en quelque sorte. Et il est très convaincant. ”

Ex-Libris (Michel Morht, académicien)

TF1

“ Rien à envier au « Pull-over rouge » de Gilles Perrault. « Nous, les Seznec », un superbe bouquin. Une rare histoire d'amour. C'est vrai, aujourd'hui, il y a du nouveau : ce livre, très beau. ”

Le Canard enchaîné

“ La plus grande erreur judiciaire de l'entre-deux-guerres est plus que jamais d'actualité. Denis Seznec n'a pas perdu son temps : son livre est à la mesure de l'Affaire. ”

L'EST-REPUBLICAIN

“ Ce pourrait être un fabuleux roman policier, mais c'est d'un fait divers authentique qu'il s'agit. Un récit poignant qui démonte le mécanisme de l'erreur judiciaire et en montre les répercussions sur la vie d'une famille, et ce à travers plusieurs générations. ”

Femme Actuelle

“ C'est vrai qu'il émeut le bougre! Denis Seznec est un petit-fils en quête de la réhabilitation d'un grand-père dont l'histoire n'a jamais cessé, depuis soixante-dix ans bientôt, de soulever l'interrogation. Mais précisément Denis Seznec entend moins toucher notre cœur que notre raison. Plus exactement, ce n'est qu'après nous avoir tenu le discours de la raison, et parce que ce discours doit convaincre, que viendront tout naturellement la pitié mais aussi la colère. Une révision ne déshonorerait personne. Elle honorerait ceux qui en prendraient enfin l'initiative. ”

Le Monde

“ Il y a eu l'affaire Dreyfus, au retentissement mondial, et, plus tard, l'affaire Seznec, un procès qui a défrayé la chronique de l'époque, rempli les journaux et partagé la France en deux. L'Affaire Seznec ne cesse de planer sur les consciences et se prolonge dans l'infini. Dans un gros volume passionnant d'un bout à l'autre, son petit-fils, Denis Seznec, a reconstitué les faits. Le récit, né des souffrances de cette lourde hérédité de malheurs, se lit comme le meilleur des Simenon. L'Affaire Seznec est fascinante. L'écriture du livre est impeccable et l'enquête minutieuse. ”

La Suisse

Si vous ne trouvez pas ce livre en librairie vous pouvez le commander à France-Justice (40 rue de Rochechouart 75009 Paris) en joignant un chèque de 32€ (prix du livre + frais d'envoi en recommandé). Précisez à qui Denis Seznec doit le dédicacer.